

GUIDE
DE
LA BRANCHE

GUIDE
DE
LA BRANCHE

Publié par
l'Église de Jésus-Christ des Saints des Derniers Jours

© 1996, 2001 par Intellectual Reserve, Inc.

Tous droits réservés

Printed in Germany

Approbation de l'anglais 3/01
Approbation de la traduction 3/01

Traduction de *Branch Guidebook*

31179 140

French

Table des matières

| | |
|---|----|
| Raison d'être de la branche | 1 |
| La présidence de branche | 3 |
| Mener des entrevues | 7 |
| Appeler les membres à servir dans l'Eglise | 9 |
| Soutiens et relèves | 10 |
| Mise à part des membres dans leurs appels | 12 |
| Ordonnances et bénédictions | 13 |
| Responsabilités des membres | 14 |
| Réunions | 15 |
| Lieux de réunion | 20 |
| Documentation | 21 |
| Activités | 22 |
| Musique | 23 |
| Registres et rapports | 24 |
| Finances | 25 |
| Formation des dirigeants | 26 |
| Où se procurer la documentation de l'Eglise et des renseignements sur la généalogie | 27 |

Distribution

Le *Guide de la branche* est destiné aux dirigeants qui sont récemment entrés dans l'Eglise et dont l'expérience dans ce domaine est limitée. Il pourra aussi être utile aux dirigeants des régions où l'Eglise est plus développée. Ce guide souligne le but, l'organisation et les modes de fonctionnement d'une branche.

Raison d'être de la branche



Pendant son ministère dans la condition mortelle, Jésus-Christ a organisé son Eglise ici-bas. Après sa mort, des assemblées de croyants se réunissaient pour adorer Dieu, pour apprendre l'Évangile et le mettre en pratique, pour se rendre service et s'affermir mutuellement. Le Sauveur a promis: «Là où deux ou trois sont assemblés en mon nom, je suis au milieu d'eux» (Matthieu 18:20).

De nos jours, les membres de l'Eglise de Jésus-Christ des Saints des Derniers Jours sont regroupés en assemblées. Les petites assemblées portent le nom de branches et chacune d'elles est dirigée par un président de branche. Avec l'approbation de la présidence de l'interrégion, le président de mission peut organiser une branche quand au moins deux familles membres de l'Eglise habitent

le même secteur et que l'un de leurs membres est un détenteur de la Prêtrise de Melchisédek digne ou un prêtre digne dans la Prêtrise d'Aaron. Par personne digne on entend quelqu'un qui a fait des alliances avec le Seigneur, par exemple celle du baptême, et qui s'efforce de les respecter.

Le président de mission supervise les branches, et les présidents de branche sont responsables vis-à-vis de lui. Lorsqu'il y a un nombre suffisant de branches à une distance raisonnable les unes des autres, le président de mission, avec l'approbation de la présidence de l'interrégion, peut les organiser en un district. Dans un district, la présidence de district supervise les présidents de branche et est responsable vis-à-vis du président de mission.

Le guide de la branche a été conçu par l'Eglise pour aider les dirigeants de branche à apprendre quelles sont les responsabilités inhérentes à leurs appels et comment s'en acquitter. Tous les dirigeants et les membres de l'Eglise doivent contribuer à l'accomplissement de la mission de l'Eglise qui est d'inviter tout le monde à aller au Christ et à être rendu parfait en lui (voir Moroni 10:32). Pour accomplir cette mission, les dirigeants aident les membres à :

- Proclamer l'Évangile de Jésus-Christ à toute nation, à toute tribu, à toute langue et à tout peuple en annonçant l'Évangile en rendant témoignage sous l'inspiration de l'Esprit. Les missionnaires doivent assurer le soutien des nouveaux convertis durant la transition vers l'état de membre.
- Perfectionner les saints, en aidant les nouveaux convertis à progresser dans l'Eglise en s'assurant qu'ils ont un ami et un appel et sont nourris de la parole de Dieu ; en aidant tous les membres à recevoir les ordonnances et à contracter les alliances de l'Évangile, à s'efforcer de garder les com-

mandements comme ils l'ont promis, à servir leur prochain, à prendre soin des pauvres et des nécessiteux et à se lier d'amitié entre eux pour édifier la communauté des saints.

- Racheter les morts en identifiant leurs ancêtres décédés et en accomplissant pour eux les ordonnances du temple en remontant le plus loin possible pour préparer l'exaltation de la famille.

Ce guide aide les dirigeants de branche, les membres et les familles à apprendre à vivre sous l'influence du Saint-Esprit, afin que l'accomplissement de leurs appels dans l'Eglise soit pour eux un privilège et une joie. En plus de ce guide, les Écritures, le *Guide des dirigeants de la prêtrise et des auxiliaires* (31178 140), le *Guide de la famille* (31180 140), le *Guide de l'enseignement* (34595 140), les *Principes de l'Évangile* (31110 140), *Gospel Fundamentals* (31129), les *instructions pour les dirigeants de la prêtrise et des auxiliaires sur le programme* (36363 140) et d'autres publications de l'Eglise forment un complément utile.

La présidence de branche



Quand il organise une branche, le président de mission ou le président de district, avec l'approbation du président de mission, appelle et met à part par l'inspiration du Seigneur un détenteur de la Prêtrise de Melchisédek digne comme président de branche. Le président de mission ou de district lui confère les clés de présidence. S'il n'y a pas de détenteur de la Prêtrise de Melchisédek, un prêtre digne peut être appelé et mis à part comme président de branche.

Tant que la branche ne possède pas au moins deux détenteurs de la Prêtrise de Melchisédek, le président de branche prend soin des membres, les fortifie, leur rend visite en tant qu'instructeur au foyer, dirige les réunions de Sainte-Cène et les activités de branche et

remplit les rapports. A mesure que le nombre de détenteurs de la prêtrise augmente dans la branche, le président de mission, guidé par l'Esprit du Seigneur, appelle deux conseillers du président de branche et un greffier pour remplir les rapports. Le président et ses deux conseillers constituent la présidence de branche.

Avec amour et gentillesse envers tous les membres de la branche, le président de branche en est le berger et il préside la branche. Il montre l'exemple en offrant en sacrifice au Seigneur « un cœur brisé et un esprit contrit » (3 Néphi 9:20) et rend témoignage de la divinité du Seigneur Jésus-Christ. Dans son unité, le président de branche :

- est le dirigeant de la prêtrise président.
- est juge ordinaire.
- dirige l'aide apportée aux pauvres et aux nécessiteux.
- gère les finances et les registres de la branche.

Les membres de la présidence de branche veillent sur les membres, les fortifient, dirigent les activités préliminaires des réunions de la prêtrise, président la Prêtrise d'Aaron et dirigent les réunions de Sainte-Cène.

Le dirigeant de la prêtrise président

En tant que dirigeant de la prêtrise président, le président de branche a reçu les clés de présidence afin d'accomplir l'œuvre du Seigneur dans la branche. Il préside, veille sur tous les membres de la branche et les fortifie ; il les instruit dans les responsabilités de leurs appels. Au fur et à mesure de l'accroissement de la branche, il est aidé par des conseillers dans la présidence de branche, des dirigeants de collège de la prêtrise et des instructeurs au foyer. Il encourage le président du collège des anciens à attribuer à tous les foyers des instructeurs au foyer dont ils recevront régulièrement la visite. Les rapports périodiques de l'enseignement au foyer de la part du président de collège permettent au président de branche d'être au courant des besoins des membres.

Le président de branche supervise les collèges, les auxiliaires et les activités de la branche, avec un accent tout particulier sur les jeunes gens de la Prêtrise d'Aaron et les jeunes filles du même âge. Il est président de la Prêtrise d'Aaron de la branche. Il veille sur les jeunes gens et les jeunes filles de 12 à 18 ans et a des entretiens réguliers avec eux afin de les aider à apprendre et à vivre l'Évangile et à se préparer à leur vie future. Il met l'accent sur la préparation à la mission et la mission à plein temps pour les jeunes gens et les jeunes filles qui sont intéressées. Il appelle des jeunes gens à diriger les collèges de la Prêtrise d'Aaron. Il appelle également des membres à diriger les auxiliaires de la branche (la Société de Secours, les Jeunes Gens, les Jeunes Filles, la Primaire et l'École du dimanche). (Voir le *Guide des dirigeants de la prêtrise et des auxiliaires*, pour plus de renseignements sur les auxiliaires.) Assisté de ses conseillers, il appelle des membres à enseigner les classes et à remplir d'autres appels. Il a des entretiens réguliers avec les dirigeants de collège et



des auxiliaires afin de recevoir le rapport de leur intendance et d'en parler avec eux.

Le président de branche préside les réunions de Sainte-Cène, les réunions de la prêtrise et les autres réunions de la branche auxquelles il assiste, sauf si un membre de la présidence du district ou de la mission, un soixante-dix-autorité interrégionale ou une Autorité générale sont présents. Le président de branche invite ces autorités présidentes en visite à prendre place sur l'estrade. Il s'efforce de faire en sorte que toutes les réunions et toutes les activités aident les membres à aller au Christ.

Le président de branche supervise la plupart des ordonnances (voir le *Guide* de la famille). Il s'assure que chaque personne accomplissant les ordonnances détient l'autorité de la prêtrise nécessaire, est digne et suit la procédure correcte. Il approuve les ordinations et l'avancement dans la Prêtrise d'Aaron. Après consultation avec le président de district ou de mission, il recommande des frères pour recevoir la prêtrise de Melchisédek et être ordonnés à l'office d'ancien. Avec l'approbation du président de mission, le président de district, le président de branche ou d'autres détenteurs de la prêtrise de Melchisédek dignes peuvent conférer la Prêtrise de Melchisédek et ordonner des anciens.

Juge ordinaire

Le président de branche est le juge ordinaire des membres de la branche. Il s'entretient avec eux afin de juger de leur

dignité à recevoir une recommandation à l'usage du temple, pour les ordinations, les ordonnances, les appels et les bénédictions patriarcales. Il conseille les membres de sa branche qui demandent à être guidés spirituellement.

Afin d'aider le président de branche dans ses responsabilités de juge ordinaire, le Seigneur lui a promis le don de discernement. S'il s'en montre digne, ce don l'aidera à connaître le cœur des personnes et à savoir quoi dire et quoi faire pour les aider.

Quand les membres de l'Eglise transgressent, le président de branche les encourage et les aide à se repentir, à lui confesser leurs péchés ainsi qu'au Seigneur.

Si un membre commet un péché grave, l'action disciplinaire de l'Eglise peut être nécessaire ; elle peut aller jusqu'à la mise à l'épreuve officielle, la disqualification ou l'excommunication. Le président de branche s'entretient du problème avec le président de mission qui décide si une commission disciplinaire est nécessaire. Sous la direction du président de mission, un président de district ou un président de branche, détenteur de la Prêtrise de Melchisédek, peut présider une commission disciplinaire. Ces commissions sont conduites dans un esprit d'amour. Leur but est d'aider le transgresseur à se repentir et à retrouver la totalité des bénédictions de l'Evangile.

Si le président de branche est un prêtre, il n'est pas autorisé à être juge ordinaire.

Dans ce cas, c'est le président de mission qui est le juge ordinaire des membres de la branche.

Prendre soin des pauvres et des nécessiteux

Le président de branche enseigne l'autonomie aux membres et leur demande de faire des offrandes de jeûne afin d'en faire bénéficier ceux qui sont dans le besoin. Il a la responsabilité sacrée de rechercher les pauvres et les nécessiteux de la branche qui sont dignes et de se servir du fonds de jeûne pour subvenir à leurs besoins. Le président du collège des anciens et la présidente de la Société de Secours l'assistent dans cette tâche.

Suivant les directives de l'Eglise, le président de branche détermine l'utilisation des dons de jeûne pour aider les pauvres et les nécessiteux.

Superviser les finances et les registres

Le président de branche reçoit les dîmes et les offrandes des membres de la branche et en rend compte. Il gère l'utilisation et la mise à disposition de tous les fonds de la branche, effectue le règlement annuel de la dîme et s'assure que

les registres et les rapports de la branche sont exacts et sont en accord avec les directives de l'Eglise, selon les prescriptions du président de district ou de mission. En aucun cas, un dirigeant ne peut se servir des fonds de l'Eglise à des fins personnelles.

Il s'assure que les offrandes de jeûne sont collectées mensuellement avec ordre par la branche. Lorsque les membres jeûnent, ils doivent s'abstenir de nourriture et de boisson pendant deux repas consécutifs et faire une offrande de jeûne au moins égale à la valeur de la nourriture et de la boisson qu'ils auraient consommées.

Lorsque le président de branche est un prêtre, le président de mission supervise les dons et les dépenses de la branche.

Dès que c'est possible, le président de branche appelle et forme un greffier détenteur de la prêtrise, payeur de dîme ayant un fort témoignage de l'Evangile et montrant sa bonne volonté à obéir aux commandements du Seigneur. Le président de branche s'assure que le greffier suit les directives de l'Eglise concernant la manipulation des fonds de l'Eglise.

Mener des entrevues



Une entrevue est une réunion entre un dirigeant et une autre personne. Au cours d'une entrevue, le dirigeant pose des questions, écoute, instruit et conseille l'autre personne. Les entrevues sont des occasions de communiquer des informations ou de faire rapport de son intendance. Elles permettent également de donner des instructions et des conseils. C'est un moment où le dirigeant peut enseigner les points de doctrine, les principes et les pratiques de l'Eglise aux membres en se servant des Ecritures et des enseignements des prophètes modernes.

Le président de branche a des entretiens avec les enfants qui approchent de l'âge de huit ans, afin d'évaluer leur préparation au baptême et à la confirmation

comme membre de l'Eglise, quand au moins l'un des parents est membre et que les deux parents consentent au baptême. (Les dirigeants missionnaires mènent l'entretien des candidats au baptême qui ont neuf ans et plus, ainsi que des enfants de huit ans dont les parents ne sont pas membres afin d'évaluer la dignité du candidat au baptême et à la confirmation.) Le président de branche s'entretient avec les membres de la branche pour déterminer leur dignité de recevoir la prêtrise, d'être avancés dans la prêtrise ou de servir dans un appel. Le président de branche et le président de mission ont des entretiens avec les membres de la branche pour déterminer leur dignité de recevoir une recommandation à l'usage du temple.

Les suggestions suivantes aideront les dirigeants à rendre leurs entretiens plus utiles et plus productifs.

1. Choisissez un endroit tranquille où l'entretien ne risque pas d'être interrompu.
2. Informez la personne de la raison de l'entretien.
3. Posez les questions d'une manière directe et avec amour.
4. Laissez la personne poser des questions et exprimer ses sentiments.
5. Ecoutez ce que dit la personne.
6. Exprimez clairement les conseils, les instructions et les tâches.
7. Remerciez et encouragez la personne, puis, suivant l'Esprit, témoignez, lisez des passages d'Écritures et priez ensemble. Faites en sorte que la personne s'en aille pleine d'espoir et avec le sentiment d'avoir été fortifiée.
8. Accordez suffisamment de temps à l'entretien pour que la personne ne se sente pas bousculée.

Lorsque le président de branche s'entretient avec une sœur, il doit demander à un détenteur de la prêtrise de se trouver dans une salle proche ou dans le hall d'entrée, si possible.

Appeler les membres à servir dans l'Église



Lorsqu'ils appellent les membres à servir dans l'Église, les dirigeants de la prêtrise doivent tenir des entretiens séparés et privés avec chaque personne, afin d'évaluer sa dignité de servir, sa capacité de le faire, son désir et sa disponibilité pour remplir cet appel et enfin si sa situation familiale le lui permet.

Si le dirigeant ressent, par l'inspiration, que la personne convient à cet appel, il lui demande de l'accepter, exprimant nettement que cet appel vient du

Seigneur. Il explique clairement les devoirs et les bénédictions de l'appel et informe la personne qu'elle sera relevée après un temps de service approprié.

Avant d'appeler une sœur mariée, le dirigeant doit s'entretenir avec le mari et s'assurer qu'il lui accordera son soutien. Lorsqu'il appelle un homme, le dirigeant doit s'assurer que la femme soutiendra son mari. Le dirigeant doit s'entretenir avec les parents avant d'appeler un enfant ou un adolescent à servir dans l'Église.

Soutiens et relèves



Lorsque les membres ont accepté les appels ou vont être ordonnés à des offices de la Prêtrise d'Aaron, un membre de la présidence de branche les fait soutenir au cours d'une réunion de l'Eglise par ceux qu'ils vont servir. Pour satisfaire à cette exigence, l'officier qui préside ou dirige présente les noms (au cours d'une réunion de Sainte-Cène pour les appels de branche ou dans les classes ou collèges pour les officiers de classe ou de collègue) et demande aux personnes appelées de se lever tandis que l'assemblée, la classe ou le collège les soutient. Celui qui présente les noms des personnes que l'on doit soutenir peut annoncer :

« Nous avons appelé [mentionner le nom de la personne] à servir en tant que [annoncer la position à laquelle la per-

sonne est appelée] et nous proposons de le [ou la] soutenir dans cet appel. Que ceux qui sont d'accord le manifestent en levant la main [attendre que ceux qui sont d'accord lèvent la main]. Les avis contraires, s'il y en a, peuvent être manifestés en levant la main [donner le temps à ceux qui seraient d'avis contraire de lever la main]. »

Un membre de la présidence de branche aura un entretien en privé avec les personnes qui manifestent un avis contraire. Les membres qui sont soutenus doivent lever la main signifiant qu'ils sont d'accord pour être soutenus. Si deux ou davantage de membres sont présentés, il peuvent être soutenus en groupe.

Lorsque les membres sont relevés de leurs appels dans l'Eglise, un dirigeant

de prêtrise a un entretien avec eux pour les remercier sincèrement de leur service et leur expliquer que le temps de leur relève est arrivé. Au cours d'une réunion de Sainte-Cène, l'officier qui préside ou qui conduit la réunion, annonce les relèves concernant la branche. Quand les membres sont relevés d'un office de classe ou de collègue,

l'officier qui préside ou qui conduit la réunion, annonce les relèves dans la classe ou la réunion du collègue. Lorsqu'ils annoncent les relèves, les dirigeants demandent aux membres d'exprimer leurs remerciements pour les services de chaque membre relevé en levant la main.

Mise à part des membres dans leurs appels



Les membres appelés doivent être mis à part avant de commencer à servir dans leurs appels (voir D&A 42:11). Sous la direction de l'autorité présidente, un ou plusieurs détenteurs de la Prêtrise de Melchisédek (le père ou le mari peuvent en faire partie) participent à la mise à part. Ils posent délicatement leurs mains sur la tête de la personne. Celui qui parle :

1. Appelle la personne par ses nom et prénoms.
2. Précise qu'il met à part la personne par l'autorité de la Prêtrise de Melchisédek.

3. Met la personne à part dans l'office auquel elle a été appelée.
4. Donne une bénédiction selon la direction de l'Esprit.
5. Termine en disant «au nom de Jésus-Christ».

Lorsqu'il met à part le président d'un collègue d'anciens, d'instructeurs ou de diacres, le président de mission ou de branche confère les clés de présidence de ce collègue au frère mis à part.

Ordonnances et bénédictions



Les ordonnances de la prêtrise sont des actes sacrés donnés par le Seigneur et accomplis par l'autorité de la Prêtrise. Les bénédictions de la prêtrise sont données par l'autorité de la prêtrise pour guérir, consoler et encourager. Les frères qui accomplissent les ordonnances et donnent des bénédictions doivent se préparer en vivant selon les principes de l'Évangile et en s'efforçant d'être guidés par le Saint-Esprit. Chaque ordonnance ou bénédiction doit être donnée de façon solennelle. Chaque ordonnance ou bénédiction doit être accomplie :

1. Au nom de Jésus-Christ.
2. Par l'autorité de la Prêtrise.

3. Selon les modalités nécessaires telles que l'utilisation de paroles précises ou d'huile consacrée.
4. Lorsque cela est nécessaire, les ordonnances doivent être autorisées par le dirigeant de prêtrise qui en détient les clés. Les ordonnances qui nécessitent l'autorisation du dirigeant de la prêtrise sont : l'attribution d'un nom et la bénédiction d'enfant, le baptême et la confirmation, l'ordination à la prêtrise et à un office de la prêtrise, la bénédiction et la distribution de la Sainte-Cène et la consécration de tombe.

Voir le *Guide de la famille*, pour des renseignements sur des ordonnances et des bénédictions particulières.

Responsabilités des membres



Les dirigeants de l'Église invitent tous les membres où qu'ils habitent, à soutenir la mission de l'Église en remplissant les responsabilités fondamentales qui sont (1) de faire connaître l'Évangile en témoignant selon les incitations de l'Esprit, (2) d'aider les personnes et les familles à se perfectionner sur le chemin de l'immortalité et de la vie éternelle en s'efforçant de garder les commandements, en servant leurs semblables et

en recevant les alliances et les ordonnances de l'Évangile, et (3) d'aider les personnes et les familles à rechercher leurs ancêtres décédés et de les encourager à recevoir les ordonnances du temple. Tous les membres soutiennent la mission de l'Église en remplissant ces responsabilités. Pour plus de renseignements sur ces responsabilités, voir le *Guide de la famille*.

Réunions



Les branches, dont le président est le seul détenteur de la Prêtrise de Melchisédek ou est prêtre dans la Prêtrise d'Aaron, tiennent une réunion de Sainte-Cène et une réunion dominicale d'enseignement de l'Évangile pour les membres.

Dans les branches où un collège d'anciens est organisé, les réunions suivantes ont lieu en plus de celles mentionnées au paragraphe précédent :

1. Réunion de la prêtrise.
2. Réunion du dimanche pour les femmes, les jeunes filles et les enfants.
3. Réunion du comité exécutif de la prêtrise.
4. Réunion du conseil de branche.

Lorsqu'il y a suffisamment de membres et que le nombre de dirigeants et les locaux le permettent, la branche peut cesser la réunion du dimanche pour les femmes, les jeunes filles et les enfants et tenir les réunions suivantes, en plus de celles mentionnées au paragraphe précédent :

1. Société de Secours.
2. Prêtrise d'Aaron (Jeunes Gens).
3. Primaire.
4. Ecole du Dimanche.
5. Jeunes Filles.
6. Activités d'échanges où les Jeunes Gens, en âge de détenir la Prêtrise

d'Aaron, et les Jeunes Filles du même âge se réunissent séparément ou ensemble un soir en semaine ou le samedi pour des activités de jeunes et des enseignements, sous la direction et la supervision de la présidence de branche.

Options d'horaires des réunions dominicales

Les Instructions pour les dirigeants de la Prêtrise et des auxiliaires sur le programme donnent les options d'horaires des réunions dominicales.

Soirées familiales

Chaque famille doit tenir une soirée familiale chez elle au moins une fois par semaine (voir le *Guide de la famille*).

Réunion de Sainte-Cène

Le président de branche préside la réunion de Sainte-Cène, pendant laquelle des détenteurs de la Prêtrise dignes bénissent et distribuent la Sainte-Cène. Un membre de la présidence de branche dirige la réunion et veille à ce qu'elle commence à l'heure. Voici un modèle d'ordre du jour :

1. Bienvenue et établissement d'une atmosphère spirituelle.
2. Annonces brèves.
3. Cantique et prière d'ouverture.

4. Affaires de la branche.
5. Cantique et administration de la Sainte-Cène.
6. Discours sur des thèmes de l'Évangile basés sur les Écritures et les enseignements des apôtres et des prophètes modernes.
7. Entre les discours, un morceau musical interprété par l'assemblée ou par le chœur de branche, habituellement un cantique tiré du recueil de cantiques (facultatif).
8. Cantique et prière de clôture.

Une fois par mois, généralement le premier dimanche, la réunion de Sainte-Cène est aussi une réunion de jeûne et de témoignage. Les membres doivent venir dans un esprit de jeûne et de prière après s'être abstenus de nourriture et de boisson pendant deux repas, si leur santé le leur permet.

Après la bénédiction et la distribution de la Sainte-Cène, le membre de la présidence de branche qui dirige la réunion rend témoignage de Jésus-Christ et de l'Évangile et invite les autres membres à rendre témoignage pendant le reste de la réunion. La réunion se termine par un cantique et une prière. La Sainte-Cène doit être bénie et distribuée à chaque réunion de Sainte-Cène (voir « ordonnances et bénédictions », dans ce guide).



Réunion de la prêtrise

La réunion de la prêtrise se déroule avant ou après la réunion de Sainte-Cène. Un membre de la présidence de branche en dirige les préliminaires. Voici un modèle d'ordre du jour :

1. Bienvenue et établissement d'une atmosphère spirituelle.
2. Annonces brèves et affaires de la Prêtrise.
3. Cantique et prière d'ouverture.
4. Séparation en collèges pour les affaires et l'instruction de chaque collège.
5. Prière de clôture dans les collèges.

Après les préliminaires, tous les hommes adultes (âgés de 19 ans et plus),

assistent à la réunion du collège des anciens, présidée par le président du collège des anciens.

Tous les garçons de 12 à 18 ans se retrouvent en réunion de collège de la Prêtrise d'Aaron, qui est présidée par le président de branche. Quand la place et le nombre de membres est limité, les jeunes gens de la Prêtrise d'Aaron peuvent se réunir avec les frères de la Prêtrise de Melchisédek. Toutefois, quand il y a suffisamment de jeunes gens et suffisamment de dirigeants adultes et que la place le permet, les diacres, les instructeurs et les prêtres peuvent se réunir par collège (voir *Guide des dirigeants de la Prêtrise et des auxiliaires*).

Réunion du dimanche pour les femmes, les jeunes filles et les enfants.

Dans les petites branches où les femmes et les enfants sont trop peu nombreux pour se réunir en auxiliaires séparées, la présidente de la Société de Secours dirige les préliminaires. Cette réunion peut comprendre :

1. Bienvenue et établissement d'une atmosphère spirituelle.
2. Annonces brèves et affaires.
3. Cantique et prière d'ouverture.
4. Cantiques et chants d'enfants.
5. Instructions par la présidente de la Société de Secours ou séparation en classes.
6. Prière de clôture.

Dans les petites branches, quand il n'y a pas la place pour des préliminaires distincts, les hommes, les femmes et les enfants se réunissent ensemble pour des préliminaires communs dirigés par le président de branche.

A mesure que la branche grandit, les jeunes filles (de 12 à 18 ans) peuvent se joindre à la Société de Secours tandis que les enfants (de 3 à 11 ans) se réunissent sous la direction d'une sœur désignée par le président de branche.

Quand, dans une branche, la Société de Secours, les Jeunes Filles, la Primaire et l'Ecole du dimanche sont organisées, la Société de Secours et les Jeunes Filles se réunissent séparément le dimanche

pendant la même période de temps que la prêtrise. L'Ecole du dimanche se déroule après la réunion de la prêtrise. La Primaire a lieu pendant la période englobant les réunions de la prêtrise, de la Société de Secours, des Jeunes Filles et de l'Ecole du dimanche. A la Primaire les préliminaires et la période d'échanges prennent la première moitié du temps et les classes ont lieu durant la seconde moitié. Dans les réunions d'auxiliaires, les membres prient, chantent des cantiques, enseignent et apprennent l'Evangile à l'aide de la documentation précisée dans *Instructions pour les dirigeants de la Prêtrise et des auxiliaires sur le programme.*

Réunion du comité exécutif de la prêtrise

La présidence de branche, le greffier, le secrétaire exécutif, le président du collège des anciens, le président des Jeunes Gens et le dirigeant de mission de branche (lorsqu'il y en a un) constituent le comité exécutif de la prêtrise de branche. Ce comité se réunit aussi souvent que nécessaire pour coordonner les activités, les programmes et les services de la branche, pour renforcer les familles et les personnes, et pour répondre à leurs besoins. Le président de branche préside la réunion. Ce comité discute et coordonne les fonctions de la prêtrise comme l'enseignement au foyer, l'œuvre missionnaire et l'œuvre généalogique et du temple.



Réunion du conseil de branche

La présidence de branche, le greffier, le secrétaire exécutif, le président du collège des anciens, le président des Jeunes Gens et le dirigeant de mission de branche (lorsqu'il y en a un), les présidentes de la Société de Secours, des Jeunes Filles, de la Primaire, le président de l'École du dimanche, ainsi que le coordonnateur du perfectionnement pédagogique, constituent le conseil de branche. Au cours de cette réunion, le conseil cherche à fortifier spirituellement les membres et les familles, à les aider à se préparer à recevoir les ordonnances du temple, à améliorer le maintien dans l'Église des conver-

tis récents, à enseigner les principes d'aide aux pauvres, à coordonner les programmes, les activités et les services de la branche et à résoudre les problèmes de la branche. La présidente de la Société de Secours expose les besoins des femmes, des jeunes filles et des enfants de la branche quand les Jeunes Filles et la Primaire n'ont pas de présidente. Le président de branche invite les participants à proposer leurs idées et suggestions et les aide à participer pleinement aux discussions, aux décisions et aux planifications. Il étudie soigneusement leurs suggestions quand il établit des plans et assigne des tâches.

Lieux de réunion



Les soirées familiales doivent se dérouler chez les membres. Toutes les autres réunions de branche peuvent avoir lieu dans un foyer, dans un local loué ou dans un local appartenant à l'Eglise. La présidence de mission peut fournir des renseignements sur l'obtention et le

maintien d'un lieu de réunion pour la branche. Ces dirigeants peuvent également fournir des renseignements sur la location d'un local et sur les conditions à remplir pour pouvoir construire un bâtiment appartenant à l'Eglise.

Documentation



L'Eglise publie de la documentation pour aider les membres à apprendre et à appliquer l'Évangile de Jésus-Christ. Les Écritures, les manuels de leçons, *Le Liahona*, les illustrations de l'Évangile et les manuels d'instructions constituent cette documentation. Celle-ci s'appuie sur les Écritures et les paroles des prophètes modernes. Les branches disposent d'une documentation de programme *de base* ou de programme *général* ou d'une combinaison des deux (voir *Instructions pour les dirigeants de la Prêtrise et des auxiliaires sur le programme*). Quand il est publié dans la langue du pays, chaque famille de la branche doit s'abonner au *Liahona*.

Chaque année, le bureau interrégional ou le centre de distribution envoient à la

branche des manuels de leçons, d'autres documentations et des renseignements sur la commande de manuels de leçons supplémentaires et d'autres documentations approuvées.

Les dirigeants de la branche doivent conserver la documentation dans le local où la branche tient ses réunions ou chez un membre. Les dirigeants doivent informer les membres de la disponibilité de la documentation et leur recommander de l'utiliser pour la préparation des leçons et des discours et pour leur étude personnelle. Les instructeurs reçoivent des manuels de leçons pour leur classe ou leur collège, mais il faut leur demander de les rendre à la branche ou à la paroisse lorsqu'ils sont relevés de leur appel d'instructeur.

Activités



Sous la direction des dirigeants de branche, celle-ci prévoit et organise des activités répondant aux besoins des membres. Toutefois, ces activités ne doivent pas entrer en conflit avec les activités familiales ou interférer avec la vie de la famille. Les activités ne doivent pas être onéreuses pour éviter l'exclusion de

membres à cause du coût. Toute dépense de fonds nécessite l'approbation préalable de la présidence de branche. Les activités prévues pour le dimanche doivent convenir au jour de sabbat. Aucune activité ne doit être prévue le lundi soir, qui est réservé à la soirée familiale.

Musique



Les cantiques de l'Église et toute autre musique appropriée, joués à l'aide d'un instrument ou chantés, sont importants dans les réunions de l'Église, dans les foyers et dans la vie personnelle. On trouve de la musique appropriée dans les *Principes de l'Évangile*, le recueil de

Cantiques, les *Chants pour les enfants*, qui sont disponibles dans certaines langues. Une formation musicale et des claviers peuvent être fournis à ceux qui servent ou qui pourront être appelés à servir dans des appels relatifs à la musique.

Registres et rapports

Le Seigneur a commandé à l'Eglise de tenir des registres. Quatre sortes de registres ont été conçus pour aider les dirigeants à soutenir les membres.

Ce sont:

- Les registres financiers (dons des membres et rapport financier mensuel).
- Les rapports de progression des membres (présences et office de la prêtrise des nouveaux convertis).
- Les certificats de membre (renseignements concernant les membres, y compris les ordonnances).
- Les rapports historiques (soutien des officiers et rapports d'activités).

Pour tenir ces registres et préparer ces rapports, le président de branche doit suivre les instructions du président de mission. Un greffier de branche peut être appelé pour aider le président de branche à tenir les registres.

Sous la direction du président de mission, des instructions sont données aux dirigeants de branche sur l'importance et l'utilisation des registres et des rapports et ils doivent enregistrer les événements historiques importants de la branche ou de la paroisse. Les renseignements confidentiels figurant dans les registres de l'Eglise doivent être conservés soigneusement par les personnes qui ont la charge de ces registres sacrés.

Finances



Le Seigneur a donné à chaque membre de l'Eglise la possibilité de recevoir de grandes bénédictions en payant la dîme, les offrandes et les autres dons. Les membres payent un dixième de leurs revenus en tant que dîme. En plus, ils s'abstiennent de deux repas par mois, le dimanche de jeûne, et ils donnent au moins la valeur de ces repas à l'Eglise pour en faire profiter les pauvres et les nécessiteux de la branche. Les membres doivent aussi faire des dons pour

soutenir l'activité missionnaire, la construction de temples et les autres programmes de l'Eglise.

Quand cela est possible, deux détenteurs de la prêtrise doivent ouvrir les enveloppes contenant les dîmes, les offrandes et les autres dons, doivent remplir les feuilles de versement et déposer l'argent ou en prendre soin, selon les directives du président de mission.

Formation des dirigeants



Les dirigeants de la prêtrise de mission apprennent aux dirigeants de la prêtrise de branche à diriger la branche, à remplir les responsabilités de base de la prêtrise et à aider les membres à utiliser la prêtrise dans leur vie. Les dirigeants de la prêtrise de mission aident également les dirigeants des auxiliaires de branche à s'acquitter de leurs responsabilités.

Les dirigeants de la prêtrise de mission doivent veiller à ce que chaque branche ait la documentation nécessaire pour réussir à fonctionner comme unité de l'Église.

Vous trouverez des renseignements supplémentaires concernant les dirigeants, dans le *Guide des dirigeants de la Prêtrise et des auxiliaires*.

Où se procurer la documentation de l'Église et des renseignements sur la généalogie

Les dirigeants locaux et les membres de l'Église peuvent se procurer la documentation de l'Église, dont les Écritures, les cours d'étude, les magazines, les sous-vêtements et les vêtements du temple, auprès du centre de distribution ou des services administratifs dont ils dépendent, auprès du centre de distribution de Salt Lake ou par l'intermédiaire du site Internet officiel de l'Église: www.lds.org.

Les renseignements sur l'œuvre généalogique sont disponibles sur le site Internet généalogique de l'Église qui est: www.familysearch.org.